



Annualisation et accidents de travail

Par **Employé30**, le **26/07/2023** à **04:22**

Bonjour, j'ai des questions, je vous explique.

Je travail dans le transport, je suis en contrat annualisé (couper en deux semestre), j'ai été en accident de travail et mon quota d'heures que je devais effectuer dans une période de 6 mois a baissé (698,50h), sur cette période j'ai fait 797heures, mon employeur me dis que de 698,50heures a 803,5heure (que je devais faire) aucune heure supplémentaire et je ne leur dois aucune heure non plus. Est-ce normal ? Car la RH m'as expliqué que j'aurais fait 698,50heure ou plus et sans dépassé les 803,5heures c'est pareil. Je me demande si au delà des 698,50heures ce ne sont pas des heures supplémentaires?